

L'ÉGLISE PAROISSIALE

Les paroisses primitives, dans le Toulois, se développent du V^{ème} au X^{ème} siècle. Elles comportent un lieu de culte, des fonts baptismaux et un cimetière. Ces paroisses sont généralement liées aux patronages de Notre Dame, saint Etienne, saint Hilaire, saint Martin, saint Pierre. L'église se trouve souvent sur une hauteur, ou à proximité de l'enceinte¹.

Les fouilles archéologiques attestent de l'occupation du site de Villey, depuis l'époque gallo-romaine². Construit sur un site défensif naturel, surplombant la vallée de la Moselle entre Toul et Liverdun, le village se développe au Moyen Age. De cette époque, il subsiste, aujourd'hui, le beffroi du XII^{ème} siècle et la maison-forte du XV^{ème} siècle, l'église-grange datant du XVIII^{ème} siècle.

Les actes d'Endulanus, quatorzième évêque de Toul, mentionnent la donation faite par une dame Prétoria, concernant les villages de Bruley, Bicqueley, Villey-le-Sec et Villey-Saint-Etienne, au début du VII^{ème} siècle.

En l'an 870, une charte de Charles le Chauve confirme les biens de l'évêque, dont Villey et son église. Ludelme, trentième évêque de Toul, rédige son testament dans lequel il donne, à ses chanoines, le village et l'église de Villey-Saint-Etienne, en l'an 898. Il apparaît donc, au travers de ces documents³, qu'il existe bien une église à Villey, à l'aube du X^{ème} siècle, qui dépend des chanoines de la cathédrale, mais dont il ne reste aucune trace archéologique.

Nous perdons quelque peu la trace écrite de la communauté de Villey et de son église du X^{ème} siècle au XIV^{ème} siècle. Mentionnée, dans le Pouillé de

Toul de 1402, la paroisse de Villey apparaît dans les comptes du chapitre, dès le XIV^{ème} siècle, comme chef lieu d'une prévôté comprenant Lucey, Lagny, Ménillot, entre autres⁴.

De l'église romane, sous le patronage de saint Martin, nous savons peu de choses, si ce n'est qu'elle était orientée, c'est-à-dire le choeur tourné vers l'orient, construite sur un espace plus réduit que le terre-plein actuel qui date du XVIII^{ème} siècle, que son porche d'entrée occidental, donnait sur la rue de l'église, et qu'elle était entourée d'un cimetière.

La tradition veut que la construction d'une église romane soit une oeuvre collective⁵. La tour-porche est du ressort du seigneur, la nef revient aux paroissiens et le choeur au clergé. Le financement de la reconstruction des églises est rappelé par le synode diocésain de Toul en 1712 :

- le curé (s'il a au moins le tiers des dîmes): la toiture et la muraille du choeur.
- les décimateurs : la toiture et les murs de la nef.
- les fidèles : la tour, le portail, les vitres et les pavés de la nef.

Rappelons qu'à Villey, le chapitre est le seigneur du village ainsi que le principal décimateur. Chaque fois qu'il s'est agi de grosses réparations il y eut des contestations. Habitants et chanoines, n'étant pas très fixés sur leurs droits et leurs obligations, consultaient les avocats du parlement de Metz et l'on finissait par conclure un compromis, notamment au XVIII^{ème} siècle. En 1764, en effet, la nef de l'église menaçait de tomber en ruines et ne suffisait plus pour la population; il fallait la réparer et l'agrandir. La Tous ces vitraux seront endommagés ou détruits lors des bombardements de 1944 et restaurés au début des années 50 par l'entreprise Gross de Nancy.

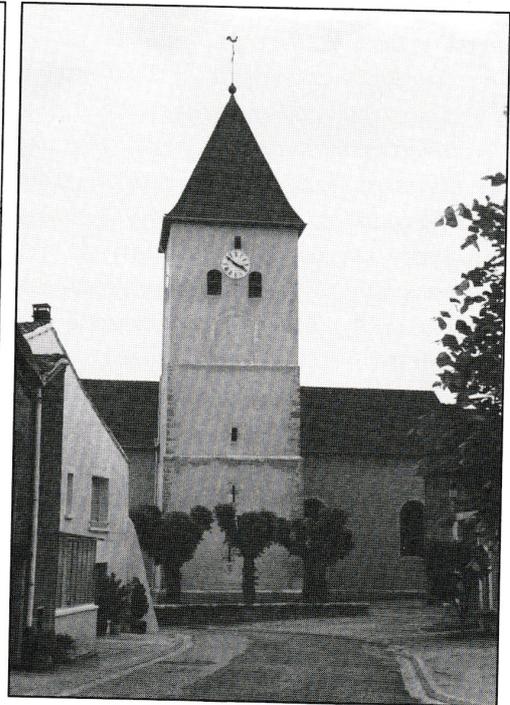
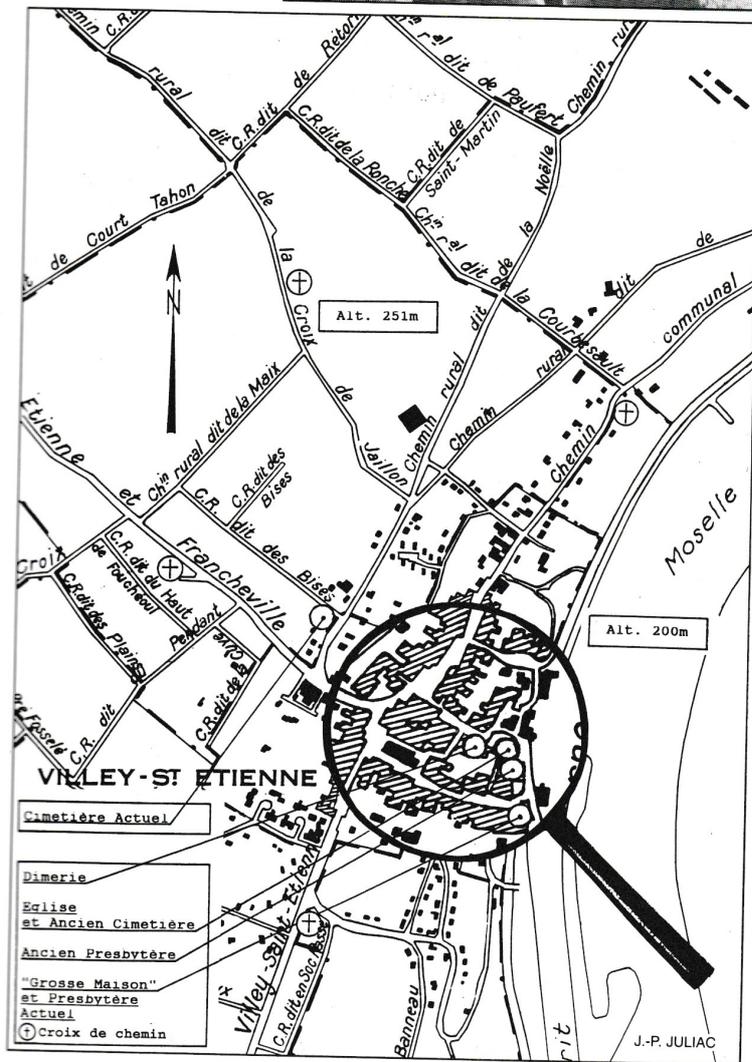
1. L'Encyclopédie Lorraine Illustrée de R. Taveneaux.

2. Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine (Beaupré)

3. Histoire du diocèse de Toul (B. Picard)

4. Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle

5. Les églises romanes (H. Collin)



communauté de Villey aurait désiré que les travaux soient pris en charge par le chapitre. Elle s'adressa à des avocats du parlement de Metz. En 1766, l'évêque de Toul lança l'interdit sur l'église, jugée trop vétuste.

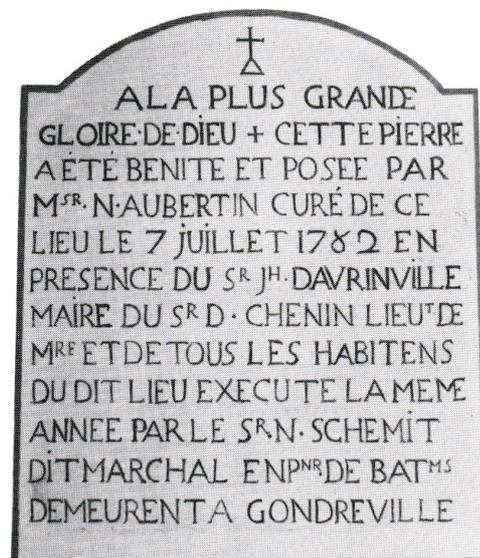
Cette décision incita la communauté de Villey à accepter la proposition faite par le chapitre: "Ce jourd'hui huitième juin mil sept cent soixante six nous habitants et communauté de Villey-Saint-Etienne gémissants sur l'interdit de notre église et voulant le faire lever promptement et pour y parvenir et faire faire les réparations et agrandissements d'icelle ordonnées par Monseigneur l'évêque, afin qu'on y fasse l'office publique et sachant que le chapitre de la cathédrale de Toul offre deux mille livres pour l'agrandissement auquel il en attend, que de plus la communauté outre l'argent destiné pour les fontaines dont Monseigneur de Cerdon a fait faire l'adjudication à une somme de cinq mille livres à prendre sur la vente du quart de réserve nous estimons que l'offre du chapitre est raisonnable attendu qu'il n'y a que cent communians qui ne peuvent avoir place dans l'église.

En conséquence nous donnons pouvoir à Joseph Davrainville maire de Villey acceptant de contracter au nom de la communauté avec messieurs du chapitre et de recevoir la somme de deux mille livres pour l'agrandissement à la charge des Messieurs.

De plus voyant que la somme de cinq mille livres à prendre sur les bois jointe à celle de deux mille offerte par le chapitre est pleinement suffisante pour les réparations et agrandissement de la nef de notre église nous voulons que pour le bon plaisir de Monseigneur de Cerdon, Grand Maître des Eaux et Forêts, les dites sommes composantes celle de sept mille livres soient employées incessamment aux réparations et reconstruction de la dite nef suivant le plan et devis estimatif de Sieur Charpy architecte de Toul approuvé par Monseigneur l'évêque et par

Messieurs de la cathédrale de Toul et à cet effet nous nommons par les présentes et députons ledit Joseph Davrainville acceptant auquel nous donnons pouvoir pour faire faire les réparations et agrandissements de la nef de notre église présenter requête à Monseigneur de Cerdon, Grand Maître des Eaux et Forêts faire toutes les démarches et diligences aux fins de faire faire l'adjudication de la nef de notre église par le moyen des sommes susdites en foi de quoi nous avons signé: Joseph Davrainville maire Sébastien Barrois syndic" ⁶.

Quinze ans après, l'agrandissement de l'église est jugé insuffisant, la population étant alors voisine de 550 habitants ⁷. Après avoir consulté Maître Harvier, avocat au parlement de Metz, le chapitre pense qu'il ne peut se dispenser de reconstruire l'église de Villey si le terrain n'est pas suffisant pour conserver l'ancienne. Il fallut donc construire un mur de soutènement afin d'agrandir le terre-plein et permettre la construction d'une nouvelle église perpendiculaire à l'ancienne, avec le chœur situé au sud. On peut encore lire l'inscription, gravée sur une pierre à proximité des fonts baptismaux.



6. Archives communales

7. A. D. M. M.

Le système d'adjudication des travaux est déjà en vigueur : *"Adjudication du 19 juin 1785: Ce jour d'hui dimanche dix neuvième du mois de juin mil sept cent quatre vingt cinq à l'issue de la messe de paroisse et au devant de l'église de Villey-Saint-Etienne, il a été procédé par adjudication et par devant les sieurs Joseph Davrainville maire, Dominique Chenin syndic habitants la commune dudit lieu, après avoir apposé des affiches au nombre de trois aux lieux et places ordinaires et par trois dimanches consécutives. Aux ouvrages ou réparations qui sont à faire après la tour de ladite église, tant en dedans qu'en dehors qu'après les murs du cimetière à la maison d'école des garçons et du cadran de l'horloge. Lesquels ouvrages sont cy après détaillés article par article pour que personne ne puisse prétendre à cause d'ignorance et qui seront criés au plus bas metteur et dernier enrichisseur pour de suite les dits ouvrages être faits à dire d'expert pour le premier du mois d'août prochain. Dont le détail suit :*

1- La porte, que ci devant donnait à l'ancienne église dans le milieu de la tour, aujourd'hui sous les faux vitraux de l'église sera demeurée, après laquelle il y sera fait un placard très propre en boisure et mis en couleur à la volonté desdits habitants avec un chambranle et un châssis le tout en chêne, rhabillé de deux pitons, égroux une serrure avec sa clé et autres fermeurs nécessaires avec son volet en sapin supporté sur deux gonds deux bandes une clenche et sa poignée.

2- Parcourir la tour, remplacer les vides en se servant des tuiles plates qui sont sur place, fournir tout ce qu'il sera nécessaires et remettre tous les héritiers ⁸ en état et les cimenter.

3 - Remmurer la porte qui conduisait ci devant sur l'ancien lambris, réparer toutes les brèches et trous de ladite tour qui sont tant dedans qu'en dehors, les crépis ; ainsi que la face du côté du midi aux endroits nécessaires.

4 - La porte qui se trouve en dessous de l'autel

Saint-Nicolas sera remmurée du bas en haut, crépie enduite et blanchie.

5 - Reboucher ou remmurer la porte du cimetière du côté de la dimerie et toutes les autres brèches des murs dudit cimetière.

6 - Raccommoder la porte dudit cimetière de la ruelle de la Neuve Rue y poser deux crampons en fer dans la taille pour soutenir le montant en pierre, le restant ou pour mieux dire le mur retirant au derrière du choeur de l'église est à charge des héritiers George.

7 - Il sera fait deux bouts de pavés bruts en bon moellons au devant et de chaque côté du portail de l'église conjointement aux portes dudit cimetière de part et d'autre.

8 - La montre ou cadran de l'horloge sera remise en couleur le fond blanc et les heures en noire de couleur à ne pas s'éteindre.

9 - L'angle du mur de la maison d'école du côté de Toul sera rempierré de la longueur qu'elle menace ruine en gros moellons et pierre solide et tous les ouvrages ci-dessus dit seront fait en bonne chaux et bon sable de rivière. Fournir le tout par l'adjudicataire.

Lesquels ont été mis à prix par Monsieur Aubertin prêtre, curé de cette paroisse à la somme de cent vingt quatre livres cours de Lorraine et a signé:

Et par Jean Denis Sildar maçon demeurant à Villey-Saint-Etienne lesdits ouvrages ont été mis au rabais à la somme de cent vingt trois livres de Lorraine et a signé.

Et personne ne s'étant présenté pour diminuer ladite adjudication."

Au XIX^{ème} siècle, paroisse et communauté ont des intérêts communs d'intégration sociale. Les travaux d'agrandissement et d'embellissement se succèdent ⁹: en 1867, l'aménagement intérieur, "la confection de stalles, la réparation de l'autel, le dallage du choeur, les boiseries, pour une somme de

8. Il faut lire arêtiens (tuiles couvrant les faitages)

9. A. C.

14000 F.". Dans le devis, apparaissent les précisions concernant les matériaux :

- le sable proviendra de la rivière de Moselle, il devra être sec et non terreux
- la chaux devra être de qualité dite hydraulique, tirée des chaufours de Bayon
- les moellons proviendront de la carrière de Vилley, extraits en bonne saison afin d'essuyer les gelées de l'hiver
- les tuiles se prendront à la faiencerie de Toul-Bellevue, elles seront bien cuites, sonnantes et sans aucun défaut.

En 1869, est aménagée une tribune: *"cette tribune est destinée à recevoir les jeunes filles de la congrégation et les fidèles, qui, les jours de fête, ne peuvent trouver place dans l'église. Elle sera garnie de sept bancs de chêne, simples et commodes"* ¹⁰. Il en coûtera 2726 F., pour cette réalisation.

En 1875, l'agrandissement de la sacristie coûtera 3000 F., travaux rendus possibles par la construction d'un nouveau cimetière.

En 1877, l'aménagement d'un autel collatéral reviendra à 2700 F. En 1880, cette tribune sera agrémentée d'un orgue avec un buffet en chêne. Cet instrument, construit en 1879, fut le premier orgue neuf réalisé par Jean Blési après son installation à Nancy.

En 1869, l'achat d'un chemin de croix est admis, pour une somme de 2250 F. La commune accordera, également, des secours au conseil de fabrique, notamment, pour indemniser l'organiste en 1880.

Au XX^{ème} siècle, après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les dépenses de la communauté sont comptabilisées de manière plus rigoureuse. Les travaux les plus conséquents restent liés aux faits de guerre, à la suite des bombardements de septembre 1944. Les toitures du clocher et de l'église seront définitivement réparés en 1950, avec une charpente en béton pour l'église. Jusqu'au début des années 90, les bâtiments vont peu à peu se dégrader, alors que dans le même temps, on note une certaine désaffection des fidèles pour leur église.

LES VITRAUX

L'église, reconstruite au XVIII^{ème} siècle, comporte onze vitraux. Ils sont datés sur les ferrures de 1783 et sont composés de petits losanges de verre blanc et encadrés d'une bande violette ¹¹. Tous ces vitraux sont remplacés aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

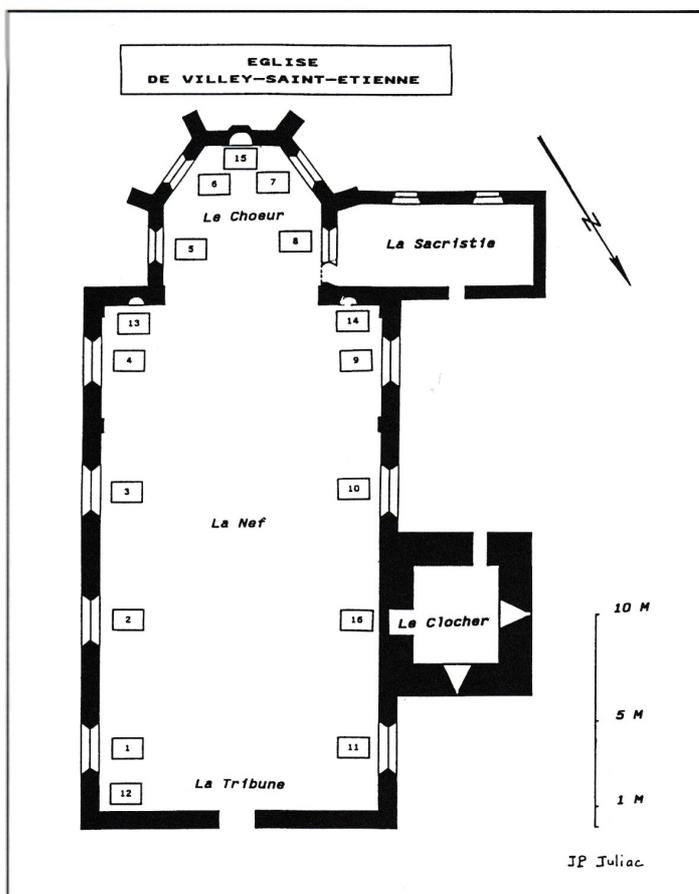
Dans le chœur, l'abbé Maxé fit installer des vitraux de couleurs, en 1858, dont deux représentaient saint Martin, évêque de Tours au IV^{ème} siècle et patron de la paroisse, et saint Etienne, protomartyr, patron de la cathédrale.

10. A.D.M.M.

11. Bulletin paroissial (Abbé Manet)

En 1921, la maison Janin exécute deux vitraux commandés par l'abbé Boyer. Le premier représente, sous forme de médaillon, la sainte Vierge, le second Jeanne d'Arc. Ces vitraux seront offerts par les confréries des femmes et des hommes. Des donateurs permettront le remplacement de trois autres vitraux en 1930 qui représentent sous forme de médaillons: Jésus adolescent, saint Joseph mourant et saint Pierre Fourier évangélisant les moissonneurs.

C'est en 1933, que Saint-Louis et Saint-Vincent-de-Paul viendront compléter la série de nouveaux vitraux grâce à la générosité des paroissiens.



Les vitraux:

1. Saint Louis sous le chêne de Vincennes.
2. Saint Pierre Fourier adressant des conseils salutaires aux moissonneurs de Mattaincourt.
3. Jésus adolescent travaillant à Nazareth, entre Marie et Joseph.
4. La sainte Vierge présentant Jésus.
5. Verres de couleurs sans personnages.
6. Saint Martin partageant son manteau avec le pauvre d'Amiens (ci-contre).
7. Saint Etienne, premier martyr.
8. Verres de couleurs sans personnages.
9. Jeanne d'Arc entendant saint Michel.
10. Saint Joseph, mourant, sous la bénédiction de Jésus et en présence de Marie.
11. Saint Vincent-de-Paul, recueillant les orphelins, pour les confier aux soeurs de la Charité.

Les autels latéraux:

13. Autel dédié à Marie.
14. Autel dédié à saint Nicolas.

Divers:

12. Première pierre, bénite et posée le 7 juillet 1782.
15. Statue de saint Martin, patron de la paroisse.
16. Monument aux morts de la guerre 1914-18.



Tous ces vitraux seront endommagés ou détruits lors des bombardements de 1944 et restaurés, au début des années 50, par l'entreprise Gross de Nancy.

Seul, le vitrail représentant saint Vincent-de-Paul sera épargné; on peut, d'ailleurs, facilement l'identifier puisque les personnages apparaissent

uniquement dans le médaillon central.

En 1993, durant la campagne de restauration de l'église, les vitraux seront protégés et un oculus sera ouvert au dessus du portail d'entrée. Ce douzième vitrail, d'inspiration très naturaliste, sera exécuté par l'"Atelier 54".

LE CLOCHER

Le coq désignant la maison de Dieu, indiquant la direction du vent, protégeant de la foudre et repère I.G.N. depuis 1960, se dresse, aujourd'hui, sur le clocher, à plus de quarante mètres de hauteur. Cette tour, de base rectangulaire (7,20 m x 6,20 m), comporte trois niveaux dont les deux premiers, d'une hauteur de 15 mètres, sont contemporains du beffroi du XII^{ème} siècle, à caractère défensif¹². Il se caractérise par: des murs épais de 1,50 m à la base, trois meurtrières par face, sauf du côté Est; contigu à l'église, un escalier en bois, facilement escamotable, permettant de gravir les étages, une petite porte (1,80 m x 0,65m) donnant sur l'extérieur (peut-être plus tardive), une porte cintrée (2,20 m x 1,20 m) donnant à l'intérieur de l'église, une ouverture à l'étage, permettant l'accès aux combles de l'église et une "loggia" aménagée à l'intérieur de la tour en surplomb de l'ancienne porte de l'église. On peut parler de tour pseudo-porche, en forme de donjon, qui constituait un refuge contre les brigands, jusqu'au XVII^{ème} s.¹³.

Le troisième niveau, d'une hauteur de dix mètres, a subi des modifications aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Les quatre larges ouvertures, cintrées dans leur partie supérieure, seront obstruées et remplacées par huit nouvelles ouvertures plus hautes sur la façade, de dimensions plus petites et pourvues d'abatson. Cette surélévation du clocher au XIX^{ème} siècle, correspond à une augmentation de la population

dans la première moitié de ce siècle, à la nécessité d'être vu et entendu. Outre les cloches, l'horloge est l'occasion de travaux réguliers et coûteux pour la communauté. On construit, en 1863, une chambre pour l'horloge, l'entreprise Lenoir de Raon pose cette horloge avec corps de rouages, neuf marteaux, cadrans et un système de minuterie pour une somme de 1800 F., à déduire l'ancienne horloge pour 100 F. *"Cette horloge marchera pendant trente heures sans être remontée. Elle sonnera les quarts d'heures doubles, les heures et la répétition des heures à une minute d'intervalle, elle indiquera, à l'extérieur de la tour, les heures et les minutes"*. En 1899, l'entreprise Hoffmann de Nancy installera trois cadrans, d'un diamètre de 1,80 m, pour une somme de 700 F.



12. Les églises fortifiées de l'Est de la France (R. Truttmann)

13. Les églises fortifiées de la Meuse (Musées de la Meuse)

LES CLOCHES

L'église de Villey ne possédait qu'une cloche avant 1683. La paroisse se propose de la faire refondre et d'en acquérir une autre; elle adresse au chapitre de Toul la requête suivante : *"Messieurs les vénérables doyen et chanoine du chapitre de l'église cathédrale de Toul. Supplient humblement les habitans et communauté de Villey-Saint-Etienne, disans qu'estans extrêmement pauvres ainsy que vous savez trop mieux, et que n'ayans qu'une cloche en leur église qui est entièrement cassée et désirans la faire refondre et d'y adjouster une autre dont ils s'esforceront d'y contribuer aultant qu'ils pourront ont esté conseillés de vous bailler leur requête"..."si vous leur accordez la place de votre pressoir pour estre à couvert pour y faire la fonderie. Signé Jean George"*.

Dès lors, l'église fut dotée de deux cloches puisque Nicolas Julien, maître fondeur de cloches demeurant à Damblin, confesse avoir reçu des mains de Claude Bourgeois, lieutenant du maire de *"Villey Saint Estienne"*, la somme de 350 francs barrois, pour le prix et la façon de deux cloches, le 21 avril 1683. Le cérémonial diocésain de 1700 préconisait au moins trois cloches ¹⁴.

Un traité conclu avec Louis Messain, fondeur de cloches à Toul, en 1722, stipule : *"qu'il refond la grosse cloche et qu'il doit la rendre bien sonnante et concordante avec les deux autres"*. De 1722 à 1786, Louis Messain interviendra quatre fois pour refondre les cloches de Villey. Ces traités permettent de comprendre à quelle charge les paroisses devaient faire face pour l'entretien des cloches.

Pour la refonte de la grosse cloche, en 1786, Louis Messain recevait, à Noël, 209 livres au cours de France; il devait terminer son travail au plus tard

pour les fêtes de la Pentecôte. Il devait fournir, pour le prix, un bénitier. Le maître du poids de Toul certifia que la cloche pesait 1305 livres, donc dix-neuf de moins qu'avant la refonte. On diminua donc le prix convenu à raison de 40 sous de Lorraine par livre. Louis Messain reçut, le 27 décembre 1786, la somme de 173 livres 8 sols de France ¹⁵.

Les fondeurs du XVIII^{ème} siècle ne garantissaient leurs cloches que pour deux ou trois ans et les accidents étaient fréquents. Au XIX^{ème} siècle, la meilleure qualité du métal et une technique plus affirmée, permettent aux fonderies d'augmenter la durée de vie des cloches de façon très sensible, souvent supérieure à cent ans.

La Révolution va apporter de profonds bouleversements dans la communauté et la gestion de la paroisse. En décembre 1791, la municipalité de Villey envoya au district de Toul une pétition tendant à l'autoriser à faire l'achat de deux cloches, à prendre dans une des églises supprimées de la ville de Toul, pour remplacer les cloches défailtantes.

A la veille de la Révolution, Toul comptait plus de 100 cloches ¹⁶, et encore 89 en novembre 1791. Mais par la loi du 23 juillet 1793, la Convention ordonna d'enlever toutes les cloches, sauf une par paroisse, pour les livrer à la fonte et les transformer en canons.

Le 16 janvier 1794 ¹⁷, deux voituriers de Gondreville transportèrent douze cloches du Toullois, dont une de Villey, à Metz. Par l'article 4 du traité de l'instituteur, on apprend que la commune possède une cloche et une horloge: *"Il sera obligé de conduire l'horloge et de sonner la cloche aux heures*

14. B. Picard.

15. B. Picard.

16. " Toul Sonnante". Clanché.

17. A. D. M. M.

qui lui seront indiquées par le maire".

En mai 1816, le maire, Nicolas Bruant, rappelle aux conseillers les inconvénients de la défaillance de la seule cloche restante : *"les habitants ne sont plus avertis des heures du service divin et en cas d'incendie, le beffroi ne sonnerait pas l'alarme.* Il propose de parer à la dépense par une taxe annuelle supplémentaire sur les affouages. Ainsi, le 27 juillet 1816, le maire et l'expert, nommé par le préfet, certifient que la nouvelle cloche pèse bien 912 kg, *"qu'elle est fondue à dire d'expert et que pour la bonté du métal et la qualité du son, elle ne laissait rien à désirer"* ¹⁸.

Le fondeur, du nom de Decharme, originaire de Brevanne, recevra 1340 F. pour son travail, réalisé dans la cour du presbytère.

Cette cloche ¹⁹ porte l'inscription suivante : *"L'an 1816, j'ai été bénite par M. Charles Michel*

Hestant, prêtre desservant Villey-Saint-Etienne. J'ai eu pour parrain M. J. François Perreve, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, sous-préfet de l'arrondissement de Toul, Mme Marie-Jeanne Crevecoeur, épouse de M. Petit Morens, lieutenant du Roy de la place de Toul, marraine. Sous l'administration de M. Nicolas Bruant, maire de la dite commune et M. Nicolas André, adjoint . cn Bruant adjuvit "

Les deux autres cloches ²⁰ seront fondues chez Thuile, à Nancy, en 1825 : *"pour financer les réparations du presbytère et l'achat des cloches, le conseil municipal demande l'autorisation de vendre son quart de réserve"* ²¹.

Ces deux cloches portent également une inscription mentionnant les noms du prêtre, des parrains et marraines, du maire de l'époque. Aujourd'hui, la fée électricité a remplacé l'instituteur et le sacristain .